

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

TÉLÉCOM AVIATION

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

SEPTEMBRE
2010

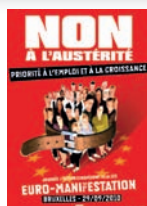
AUSTÉRITÉ : LA SURENCHÈRE EUROPÉENNE



DOSSIER
P.4



ÉDITO
Une « bonne école »
pour tous
P. 3



EUROPE
La CGSP milite
pour une
autre Europe P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
Négociateur,
tel est le message
P. 9

PENTRÉE DES CLASSES

Tribune CGSP: nouvelle formule

Ces derniers mois, vous avez sans doute constaté une évolution dans la *Tribune* des Services publics CGSP: une nouvelle mise en page plus aérée, des dessins qui ajoutent à nos articles une pointe d'humour, un sommaire en dernière page pour repérer d'un coup d'œil tous les articles et une rubrique « livres ». Cette mue continue avec une évolution majeure: un changement de technique d'impression, un nouveau papier, la couleur sur toutes les pages... Le tout pour permettre une lecture plus facile en gardant un regard... incisif. Les services publics méritent d'être défendus.



C'est pas la crise pour tout le monde...

Au printemps dernier, le magazine Forbes a publié sa traditionnelle liste des milliardaires en dollars. Malgré la crise, le nombre de ceux-ci est passé de 793 en 2009 à 1011 pour l'année 2010 et leur patrimoine cumulé a augmenté de 50 %. Pendant ce temps, les travailleurs subissent le chômage et les baisses de salaires comme en témoignent différents rapports internationaux.

Un impôt mondial sur les grosses fortunes...

L'économiste français Jean Gadrey propose l'instauration d'un impôt mondial sur les grosses fortunes. Un tel impôt, qui ne concernerait que 0,15 % de la population mondiale, pourrait, avec un taux modeste de 1,5 %, rapporter 600 milliards de dollars par an. Assez, conclut-il, pour faire face à la fois aux objectifs du Millénaire et au réchauffement climatique. Cette idée fait son chemin et est avancée maintenant par la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement. Affaire à suivre donc...

DANS NOS RÉGIONALES

Luxembourg



Le 5 septembre à partir de 13 h Marche-en-Famenne

De 13 h à 18 h: animations ludiques et interactives pour petits et grands (gratuit). Village des saveurs: prix attractifs... délices assurés!

18 h 30: concert gratuit - UP 2 Now. Navettes en bus gratuites de et vers la gare SNCB de Marloie.

Programme sur www.solidariday.be

Charleroi

Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des pensionné(e)s et prépensionné(e)s organise son assemblée générale annuelle le **12 octobre 2010** - rue de Montigny, 42 à Charleroi.

Elle sera suivie d'un repas convivial (apéro - choucroute polonaise - une boisson - café - dessert).

PAF: 18 € à verser sur le compte n° 877-2028501-50 de la CGSP avec la mention « CRIP - 12/10/2010 » avant le 30/09/2010 et après inscription auprès de Lily à l'accueil au 071 797 111.

Signez l'appel européen pour le droit du travail et des droits syndicaux
www.labour-union-rights.eu

Une « bonne école » pour tous

Dans les jours qui ont précédé cette rentrée scolaire, les médias ont annoncé, avec force reportages mettant en scène des enfants angoissés et des parents atterrés, que 300 élèves terminant leur cycle primaire étaient SANS ÉCOLE!

Que s'est-il passé? La Belgique a-t-elle connu ces dernières années un baby-boom ou une explosion démographique sans précédent? Des écoles secondaires se sont-elles effondrées - ce qui serait plausible lorsqu'on constate l'état de délabrement de certaines d'entre elles - ou sont-elles parties en fumée durant les vacances?

Rien de tout cela, le terme « SANS ÉCOLE » est ici honteusement utilisé, il reste des places disponibles en suffisance; des enfants haïtiens ou pakistanais sont eux réellement sans école, de nombreux enfants dans le monde ne peuvent être scolarisés.

Il s'agit ici d'élèves que leurs parents n'ont pu inscrire dans l'école de leur choix.

Est-ce à dire que jusqu'à présent, tous les parents trouvaient facilement une école répondant à leurs aspirations, dans le respect du libre choix garanti par la Constitution? Certainement pas, mais des procédures (illégales) d'inscription appliquées par des établissements scolaires - souvent aujourd'hui en excédent d'inscriptions et organisés en majorité par l'enseignement catholique - faisaient faussement croire à certains parents que leur liberté de choix était respectée mais que certaines contingences la limitaient.

En évoquant de fausses listes d'attente, en pratiquant une intimidation financière, en dupant les parents quant aux chances de réussite de leurs enfants au vu de leurs résultats scolaires, certaines directions recourraient à une réelle sélection sociale et transformaient ainsi leur école en véritable sanctuaire réservé aux enfants de parents privilégiés.

Ce marché scolaire, réservant quelques écoles à « l'élite » et les autres aux élèves moins favorisés, a conduit notre système éducatif à devenir le plus inégalitaire d'Europe.

Les études destinées à comparer les compétences scolaires des élèves européens - dont les fameux tests PISA souvent évoqués - ont démontré à l'envi que nous étions les champions de l'inégalité sociale à l'école. Les élèves obtenant les meilleurs résultats à ces épreuves, souvent issus de milieux favorisés, se trouvent regroupés au sein de ces écoles pratiquant la ségrégation sociale qui deviennent par la force des choses des « bonnes » écoles.

Les trois derniers ministres ayant en charge l'Enseignement obligatoire se sont efforcés de combattre cette inégalité en instaurant, avec des fortunes diverses, des mesures de régulation des inscriptions, devant amener plus d'hétérogénéité sociale, tout en garantissant le libre choix des parents.

Cela n'a pas manqué de susciter la colère de ceux qui voulaient jalousement préserver leurs privilèges. Et chaque rentrée scolaire a, depuis, été soigneusement orchestrée sous le signe du chaos et de la lutte des classes.

Il est décidément bien difficile et illusoire de concrétiser la mixité sociale par voie décrétales.

La meilleure politique en la matière consisterait à renforcer rapidement les mesures d'encadrement différencié initiées en 2009 mais déjà freinées pour raisons budgétaires. Elles ont pour objectif de doter les écoles accueillant les enfants issus de quartiers socio-économiquement défavorisés de moyens complémentaires d'encadrement et de fonctionnement et de permettre ainsi à chaque établissement de devenir une « bonne école ».

Alors, enfin, chaque parent, quels que soient son choix et sa condition sociale, sera assuré de bénéficier du meilleur enseignement pour son enfant.

*Francis Wégimont
Secrétaire général de l'IRW*

*Pascal Chardome
Président de la CGSP Enseignement*

Austérité : la surenchère européenne !

La plupart des pays européens seront soumis à une sévère cure d'austérité. Parmi les premiers postes visés : les services publics.

Quasiment aucun pays n'y échappe. Du nord au sud de l'Europe, les plans d'austérité, de rigueur, de réduction budgétaire se succèdent. Et parmi les mesures envisagées, l'investissement public, les prestations sociales et les fonctionnaires sont, le plus souvent, dans la ligne de mire. Afin de relever les recettes, plusieurs pays ont décidé d'augmenter la TVA (Allemagne, Grèce, Espagne, Royaume-Uni...) ou certaines taxes. Mais les entreprises s'en sortent en général plutôt bien, exceptions faites du Portugal et de la Grèce (deux gouvernements socialistes) qui ont prévu de mettre en place une surtaxe sur les gros bénéficiaires. Ainsi l'Irlande n'envisage pas de rehausser la fiscalité des entreprises, alors que celle-ci est assez « plate », c'est-à-dire conçue pour être attractive.

Qu'on ne s'y trompe pas. Certes ces plans sont motivés par la conjoncture, mais pas seulement. Profitant de la crise économique, et de taux affichés de dette et de déficit importants, la plupart des gouvernements européens, dirigés par la droite, en profitent pour exécuter un programme du plus pur libéralisme. Diminuer les finances publiques ne signifie pas seulement dépenser (un peu) moins, mais aussi affaiblir les pouvoirs publics. L'État bénéficiera alors de moins de moyens humains pour contrôler et réguler les acteurs économiques et aura moins de leviers financiers d'impulsion sur la politique économique. En fait, sous couvert d'une politique budgétaire momentanée, c'est une réforme politique qui est ainsi réalisée.

Les principales mesures

En Allemagne, les allocations chômage vont être revues à la baisse. L'allocation parentale – permettant aux parents de

rester à la maison – sera supprimée pour les allocataires sociaux. 15 000 postes de fonctionnaires vont être supprimés. Et le ministère de la Défense a été prié de réduire ses effectifs de 40 000 hommes et femmes. Outre la hausse de la TVA, le gouvernement d'Angela Merkel prévoit d'imposer les producteurs d'électricité, qui utilisent des centrales nucléaires au-delà de l'âge limite, et de mettre en place une surtaxe aérienne.

En France, la réduction du nombre de fonctionnaires est un axe majeur de la politique du président Sarkozy. Ainsi le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux a été inscrit dans la Révision générale des politiques publiques (RGPP), soit environ 100 000 départs entre 2011 et 2013. Et les dépenses de fonctionnement de l'État doivent diminuer de 10 %. Mais les cadeaux fiscaux à certaines catégories (TVA réduite pour les restaurateurs, bouclier fiscal, cessions d'actions...) ont coûté plus de 10 milliards à l'État. Cherchez l'erreur!

En Espagne, seul un départ à la retraite sur dix sera remplacé dans la fonction publique. Le salaire des fonctionnaires est baissé de 5 % depuis juin 2010 et gelé en 2011. Les investissements publics seront réduits de 6 milliards d'euros.

En Grèce, le salaire des fonctionnaires est gelé jusqu'en 2014. Les 13^e et 14^e mois sont supprimés pour les plus hauts salaires (> 3 000 euros), plafonnés pour les autres (plafond de 1 000 euros). Les retraités ne sont pas à la fête non plus puisque leur pension sera gelée jusqu'à 2012. Et l'âge de la retraite a été reculé de 5 ans pour les femmes (65 ans comme pour les hommes). La TVA a été relevée de 4 points depuis le début de l'année (passant de 19 % à 23 %). Et une taxe unique sur les entreprises faisant de gros profits a été mise en place.

En Italie, les budgets des ministères seront réduits de 10 % et les salaires des fonctionnaires gelés sur trois ans.

Tandis que l'âge de la retraite sera progressivement, jusqu'à 2050, relevé de 65 à 68 ans et 4 mois (fonctionnaires et salariés masculins du privé), de 60 à 63 ans et 5 mois (femmes salariées du privé).

Au Portugal, le gel des salaires des fonctionnaires devrait être en vigueur jusqu'en 2013. Les plus hauts revenus seraient réduits de 5 %. Une taxe a été mise en place sur les bénéfices des sociétés quand ils dépassent 2 millions d'euros.

En Roumanie, le plan est drastique. Le gouvernement s'est ainsi engagé auprès du FMI à licencier au moins 74 000 employés des services publics dans l'année. Les rémunérations des fonctionnaires restants seront réduites de 25 %, celles des retraités de 15 %.

En Lettonie et en Lituanie, les fonctionnaires sont les premiers visés également, avec une réduction respectivement de 20 % et de 12 % des salaires. Il a été en outre demandé à certains agents (militaires, diplomates) de prendre des congés supplémentaires sans solde d'une ou deux semaines.

Une croissance en berne

Cette politique d'austérité, douloureuse pour tous, risque aussi d'avoir des conséquences néfastes sur l'économie. Dans les pays du sud, frappés au premier chef par la crise, et qui ont pris des mesures drastiques, l'économie patine déjà. Les chiffres de la croissance au 2^e trimestre sont mous en Espagne (+ 0,2 % après + 0,1 % au premier trimestre), franchement inquiétants au Portugal (+ 0,2 % après + 1,1 %) et en Grèce (-1,5 % après + 1 % au premier trimestre). Et dans les pays comme la France, la Belgique et les Pays-Bas, qui ont connu une (légère) embellie au 2^e trimestre 2010 (respectivement 0,6 %, 0,7 % et 0,9 %), on craint un net repli de la consommation d'ici la fin de l'année. Pour 2011, le pessimisme est de

rigueur. Le risque de cette politique d'austérité est donc de conduire à un nouveau rebond de la crise, au lieu de la juguler. En Espagne, les syndicats du bâtiment estiment ainsi que la réduction des dépenses publiques pourrait conduire à la destruction de plus de 100 000 emplois.

L'économiste américain, Paul Krugman, gourou des marchés et apôtre d'un libéralisme nuancé, a d'ailleurs averti récemment du risque important d'entrer dans une « spirale déflationniste » (1), dont l'importance pourrait être plus grande que les deux précédentes crises (dans le milieu des années 1970 et au début des années 1980). Même constat pour l'économiste français, Michel Aglietta qui complète le propos (2). « Si aucune composante de la demande interne ne soutient la croissance, la politique de consolidation de finances publiques est vouée à l'échec, sauf si la demande externe (NB: Chine, Inde) est capable de prendre le relais ». Le secteur privé n'est « pas en mesure de compenser l'austérité budgétaire dans plusieurs pays (Portugal, Espagne, Irlande, Italie) » rappelle-t-il.

Opter pour un new deal fiscal et écologique

Pour Michel Aglietta, il faut « sortir de la logique budgétaire comptable » et restructurer à la fois les recettes et les dépenses: élargir la base fiscale, annuler tous les allègements « dont le seul objectif a été clientéliste », créer des incitations à la réorientation de l'investissement. Par exemple, en ins-

« une taxe carbone croissante dans l'ensemble de l'Europe, dont le produit



Déficits et croissance en Europe

Légende

Déficit du budget 2009

(source : Eurostat)

- déficit inférieur ou aux alentours de 3 %
- déficit compris entre 4 et 8 %
- déficit égal ou supérieur à 8 %

Prévisions de croissance 2010

(source : prévisions de « printemps » de la Commission européenne, corrigées des statistiques Eurostat, 1^{er} et 2^e trimestres 2010)

- croissance supérieure à 2 %
- croissance aux alentours de 1 %
- croissance négative ou proche de zéro

Carte : Tribune CGSP

doit être consacré à l'investissement en recherche et en développement et en partie à abaisser le coût du travail ». Une taxe « complétée par des subventions et des réglementations pour inciter aux rénovations urbaines ».

L'austérité, une mauvaise politique

« Couper dans les dépenses publiques, de façon drastique ou en douceur, n'est pas la bonne politique quand la " reprise " est aussi précaire » analyse effectivement le député travailliste britannique,

Michael Meacher, dans une tribune publiée dans le Guardian, en mars dernier (3). Car la récession profonde est principalement due, « non pas aux renflouements des banques, mais à l'effondrement des investissements privés ».

« Ceux-ci avait déjà baissé fortement en 2007 et début 2008. (La crise financière) a encore renforcé cette chute spectaculaire de l'investissement privé », explique-t-il.

« La bonne réaction serait, en période de profonde récession, de la compenser en intensifiant les investissements du secteur public ». Trois axes de relance sont nécessaires, selon lui: « un programme

dirigé vers la création d'emplois dans la construction, le renforcement des infrastructures et la nouvelle économie numérique verte (new green digital) ». On en est loin... ■

En savoir plus

- (1) New York Times, 2 août 2010 et son blog « krugman.blogs.nytimes.com »
- (2) Michel Aglietta dans Le Monde, 18 mai 2010 et sur internet
- (3) www.michaelmeacher.info

NON
À L'AUSTÉRITÉ

PRIORITÉ À L'EMPLOI ET À LA CROISSANCE

JOURNÉE D'ACTION EUROPÉENNE DE LA CES
EURO-MANIFESTATION
BRUXELLES - 29/09/2010

CGSP

Confédération européenne des syndicats (CES)

Non à l'Austérité – Priorité à l'emploi et à la croissance

Dans le cadre de la Journée d'action européenne, la Confédération européenne des syndicats (CES) organise une grande euro-manifestation le mercredi 29 septembre à Bruxelles afin de démontrer aux gouvernements et aux autorités européennes l'unité du mouvement syndical européen et son opposition à la répétition des politiques désastreuses des années 1930.

La crise financière a plongé l'Europe dans la pire situation que nous ayons eu à connaître depuis les années 1930. 23 millions de chômeurs en Europe, des millions de citoyens européens qui sont fragilisés, précarisés et une tension sociale qui grandit un peu partout. Face à cette situation, la seule réponse des gouvernements européens est d'adopter des mesures d'austérité qui vont également affecter la solidarité sociale et la croissance.

Les syndicats européens ne veulent pas de ces mesures d'austérité et manifesteront pour demander des plans de relance en faveur des emplois de qualité. Les syndicats européens veulent une Europe plus sociale et plus solidaire, en particulier pour les jeunes, les retraités et les femmes. Les syndicats européens réclameront également une véritable croissance durable.

Départ: mercredi 29 septembre, 13 h de la Gare du Midi, à Bruxelles.

La CGSP milite pour une autre Europe

La CGSP wallonne a tenu, pour inaugurer la présidence belge de l'Union européenne, une conférence consacrée à la jurisprudence de la Cour européenne de Justice en matière de droits sociaux collectifs.

Il y a tout juste deux ans, la CGSP wallonne tenait son Congrès statutaire consacré aux questions européennes. L'objectif était aussi nécessaire qu'ambitieux : jeter les bases d'un programme européen que la CGSP wallonne veut radical et cohérent. Car il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des choix politiques (même ceux qui abdiquent devant la puissance du monde économique font un choix politique, le pire de tous sans doute mais un choix politique tout de même). Pour reprendre les mots d'un grand syndicaliste belge et européen, le Camarade Georges Debunne : « nous avons notre mot à dire » et nous ne nous en priverons pas !

Pour le renforcement des droits salariaux et syndicaux

Ce séminaire est le premier d'une série de trois, ils prennent appui sur « l'appel européen pour le renforcement du droit du travail et des droits syndicaux au sein de l'UE » et s'inscrivent dans le cadre de la présidence belge de l'UE. Pendant ces trois séances, la CGSP wallonne veut travailler avec des représentants du monde académique. Depuis le Congrès de 2008, la CGSP wallonne tente de créer des ponts avec les universitaires. Nous ne cherchons pas la caution scientifique, nous ne cherchons pas à leur faire dire ce que nous voulons entendre. Nous n'avons pas besoin de rapports, d'analyses ou d'études pour confirmer le bien-fondé de nos revendications : nos combats quotidiens prouvent, à suffisance, la nécessité d'un changement. La recherche scientifique n'est pas, pour nous, un faire-valoir pour tenter de justifier nos positions mais un outil utile et nécessaire pour comprendre au mieux le monde dans lequel nous vivons et pour développer nos revendications. Il s'agit de travailler en commun et de réfléchir ensemble

dans le respect des spécificités de chacun.

Combattre la lente déconstruction du droit social

Intitulée « Une autre Europe est possible : les apports de la sphère internationale en droit social », la conférence s'est tenue dans la Grande salle de la CGSP avec la participation des professeurs Corinne Gobin, Olivier De Schutter et Filip Dorssemont. La séance était consacrée plus spécifiquement au droit du travail, aux récentes attaques dont il fut victime par le développement de la jurisprudence de la Cour européenne de justice et aux outils à mobiliser pour lutter contre le dumping social au sein de l'UE. Car le droit social s'est érigé, s'est construit au départ d'un constat simple : entre le travailleur et le patron, la relation est inégale, le rapport de force est clairement à l'avantage du patron, il faut donc protéger le travailleur. L'égalité ne se décrète pas, elle se conquiert et se concrétise par des lois, des règles, des règlements. Lois, règles et règlements qui sont, aujourd'hui, remis en cause car ils constituent autant de barrières au libre développement du marché. Or cette déconstruction du droit social tend à nous faire perdre notre capacité d'agir ensemble. À nous de la reconquérir !

Adhésion de l'UE à la Charte sociale européenne

Corinne Gobin a ciblé son intervention sur ce que signifie la remise en cause de la spécificité du droit du travail par un changement radical d'imaginaire : le travailleur producteur de richesses (et donc porteur de droits) a laissé sa place à l'entreprise source de toute richesse, le travailleur n'étant plus alors qu'un élément mobile à la disposition de l'entreprise. Alors même que l'imaginaire de pouvoir public s'est construit autour de la responsabilité collective, on retourne depuis les prémises de la contre-réforme européenne en 1975 (premier programme social européen) vers la responsabilité individuelle du chômeur, du prépensionné...

Olivier De Schutter a proposé de remettre l'adhésion de l'UE à la Charte sociale européenne à l'agenda européen pour insérer dans la construction de l'Europe sociale une référence aux droits sociaux internationaux en vue de défendre, protéger et renforcer les droits sociaux en Europe. Selon lui, les discussions actuelles de l'UE en vue d'adhérer à la Convention européenne des Droits de l'homme sont l'occasion d'affirmer l'égale importance des droits civils et politiques (protégés par la Convention européenne des Droits de l'homme) et des droits sociaux (protégés par la Charte sociale européenne). Et ce d'autant plus que le droit européen a un impact sur la capacité des États-membres à remplir leurs engagements envers le Conseil de l'Europe puisqu'ils doivent mettre en œuvre des directives européennes qui, elles, ne doivent pas rendre compte au Comité européen des droits sociaux.

Le droit à l'insubordination des juges

Filip Dorssemont a, lui, proposé de provoquer une guerre entre les ordres juridiques : il n'y a pas de hiérarchie mais une simple juxtaposition d'ordres juridiques qu'il faut mettre en concurrence. Et si l'UE n'est pas encore signataire des instruments internationaux, les États-membres le sont et doivent les appliquer : on peut donc attaquer les États-membres quand ils mettent en œuvre des directives européennes contraires à leurs engagements internationaux. Selon le professeur Dorssemont, l'insubordination des juges peut également constituer un moyen de défense, soit qu'ils refusent les questions préliminaires à la Cour européenne de Justice pour ne pas l'encourager à développer sa jurisprudence, soit que les juges constitutionnels ne se sentent pas liés par la Cour européenne de Justice quand elle viole le droit constitutionnellement protégé. La clause de progrès social proposée par la Confédération européenne des syndicats pourrait constituer une avancée symbolique dans un droit européen social à construire. ■



Euro-manif le 29 septembre Tous à Bruxelles, sans oublier Bruxelles !

Ce 29 septembre, la Confédération européenne des syndicats (CES) et la FGTB organisent une Euro-manifestation à Bruxelles et des actions dans les différents pays européens. Le mot d'ordre : « Non à l'austérité ! » entend rappeler la priorité qui doit être donnée à l'emploi, à la croissance durable et à la fiscalité équitable. Ce sera l'occasion de rappeler que la politique d'austérité budgétaire qui nuit tant aux travailleurs qu'au développement local, découle d'une politique néolibérale européenne et pose à nouveau la question fondamentale du rôle des pouvoirs publics et de la fiscalité dans la répartition des richesses.

Ne perdons surtout pas de vue que c'est le monde de la finance qui a plongé l'Europe dans la crise grave que nous connaissons. Vingt-trois millions de chômeurs en Europe, des millions de citoyens européens fragilisés, précarisés et une tension sociale qui grandit un peu partout. Face à cette situation, la seule réponse des gouvernements européens est d'adopter des mesures d'austérité qui vont également affecter la solidarité sociale et la croissance (voir les exemples de la Grèce et de l'Espagne).

Les syndicats européens refusent que ce soient une fois de plus les travailleurs et une majorité de la population qui subissent les conséquences socioéconomiques de cette crise qui n'est pas la leur. Ce n'est pas de mesures d'austérité dont ils ont besoin, mais bien de plans de relance en faveur des emplois de qualité, d'une Europe plus sociale et plus solidaire, que nous réclamons depuis bien longtemps.

En effet, des mesures d'austérité touchent en premier lieu les citoyens ayant les revenus les plus modestes ou déjà fragilisés, en particulier les jeunes, les

femmes et les retraités. De plus, en diminuant les revenus des ménages, l'austérité freine la consommation et ralentit la relance économique.

L'austérité implique également une réduction des dépenses publiques qui se traduit le plus souvent par des attaques contre les services publics (volonté de diminuer le nombre d'agents, non remplacement du personnel admis à la retraite). C'est doublement grave !



Tout d'abord parce que les services publics sont des outils démocratiques de redistribution des richesses car ils s'adressent à tous les citoyens et fournissent les mêmes prestations de qualité à tous les usagers. Ensuite parce que ces services sont indispensables au bon fonctionnement de l'État. Tenter de faire accroire qu'il y aurait trop de fonctionnaires revient à mettre en doute la pertinence de tels services et le travail accompli des agents qui y travaillent. C'est tout simplement une escroquerie intellectuelle !

Tout comme le débat sur l'âge légal de la retraite, que les apôtres du néolibéralisme souhaitent reculer : là encore, c'est la mauvaise redistribution des richesses produites qui est au cœur du problème !

En Belgique, avec la vieille crise politique qui a ressurgi depuis le premier

semestre 2010, la classe politique a perdu le sens des priorités et on voit que les difficultés institutionnelles ont pris le pas sur les enjeux socioéconomiques. Ce phénomène est particulièrement pervers en ce sens que l'importance donnée à de la crise institutionnelle belge pourrait masquer ou relativiser des mesures défavorables aux services publics. Plus précisément, les possibles accords institutionnels pourraient être lourds de conséquences sur le financement des Communautés et Régions.

Pour Bruxelles, la situation est plus que préoccupante. Premier pôle économique du pays, la Région de Bruxelles-Capitale connaît néanmoins des difficultés spécifiques liées notamment au défi démographique nécessitant de nouvelles infrastructures publiques : crèches, écoles, maisons de repos...

Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, Bruxelles doit ouvrir 79 nouvelles écoles (!) d'ici à la rentrée 2014 ! Sur le plan structurel, les dernières analyses évaluaient à **500 millions d'euros** (!) les besoins annuels de refinancement de la Région. Plus personne ne conteste l'absolue nécessité de ce refinancement : reste à passer des paroles aux actes !

L'IRB-CGSP maintient une vigilance aiguë sur ces points. Bruxelles doit rester une Région avec des services publics dignes de son statut de capitale du pays et de l'Europe. C'est la condition nécessaire au respect des droits et à la dignité de ses travailleurs et de sa population.

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG*

www.cgsp-acod-bru.be

Négocier, tel est le message

Nous espérons que les destinations estivales furent baignées de soleil et les vacances empreintes de sérénité. Quant à nous, nous avons sans conteste rechargé nos batteries afin de pouvoir mener à bien et faire aboutir toutes les négociations qui nous attendent à partir du 1er septembre.

Dans nos sous-secteurs

Concernant Belgacom, Belgocontrol et The Brussels Airport Company, vous trouverez tous les rapports qui s'imposent dans cette édition. Pour ce qui est de l'IBPT, un cahier revendicatif sera soumis à l'assemblée générale dans les tout prochains jours. Par ailleurs et dans le même temps, un appel à de nouveaux militants a été lancé aux fins de compléter le comité syndical. Le fait est, en effet, que Nicolas Costa est membre du comité syndical depuis la création de l'IBPT et qu'il assume depuis lors le mandat de délégué principal et de chef de délégation. Il est membre sortant du bureau fédéral du secteur et a occupé des mandats importants à la régionale de Bruxelles/Brussel. Nicolas est, par ailleurs, toujours animateur au service Formation de l'Interrégionale wallonne. Il a bénéficié de la confiance de ses pairs et de la direction de l'IBPT. En sa qualité de délégué principal, il a su faire preuve de fermeté et d'une connaissance parfaite des dossiers. Il fut mon bras droit des années durant, ce qui nous a permis de conforter notre amitié. Bon vent Nicolas!

Les dossiers d'intégration à Belgacom ou FMS

Comme nous vous l'annoncions antérieurement, les dossiers sont soumis à un groupe de travail spécialement constitué à cet effet. Il s'agit de la fusion temporaire du groupe de travail RSPR Info et du comité syndical « Spécial Intégration ». Les travaux se déroulent bien, dans la confiance mutuelle.

Petit rappel! Lorsqu'un dossier FMS est approuvé, les membres du personnel du domaine d'activité concerné sont personnellement avisés de leur situation et les membres du personnel des ex-filiales sont informés de leur attribution (mapping). N'hésitez pas à contacter votre délégué principal ou le secrétariat du secteur (02 508 58 54).

Formation du gouvernement

La formation du gouvernement ne marche pas comme sur des roulettes. Le secteur s'opposera par tous les moyens à la régionalisation du secteur Télécom. Il exige, par ailleurs, que l'IBPT reste un institut national. Nous sommes pour la clarté!

Le préformateur traite séparément le volet institutionnel et la formation du gouvernement.

À l'issue de son audience, il a déclaré vouloir effectuer une double démarche. D'une part, le volet institutionnel pour lequel une majorité des deux tiers est requise et, d'autre part, l'installation d'un gouvernement de législature (qui aille jusqu'au bout des 4 ans), assigné d'une mission socio-économique importante qui ne requiert pas de majorité spéciale. Ce qui veut dire qu'à la Chambre, le gouvernement n'aura pas une majorité des deux tiers.

D'ici 2015, il faudra réaliser des économies à hauteur de 25 milliards. Selon le préformateur, le gouvernement fédéral ne pourra être constitué que si l'on engrange suffisamment d'avancées sur la réforme de l'État et sur Bruxelles-Hal-Vilvorde (Halle-Vilvoorde) en particulier.

De l'estime du préformateur, le prochain gouvernement aura un double défi à relever. D'une part, le socio-économique et la perspective de 25 milliards d'économies d'ici 2015 et, d'autre part, une substantielle réforme de l'état.

Nous vous renvoyons à la position de la FGTB et de la CGSP.

Avec nos salutations les plus combatives

André Vandekerckhove
Président

Cahier revendicatif 2011-2012

Le cahier revendicatif a été déposé lors de la commission paritaire du 29 juin 2010. Après un bref commentaire, le CEO, Didier Bellens, a déclaré que la direction mettrait tout en œuvre pour que les négociations commencent dans le courant du mois de septembre. Le 15 juillet, nous avons pu exposer dans les moindres détails le cahier revendicatif au sein du groupe de travail SOC. Cet exposé visait à commenter de manière transparente et uniforme les trois grandes lignes de force, à savoir :

- la sécurité d'emploi pour la période 2011-2012
- l'accès à la deuxième échelle barémique des membres du personnel statutaires en faveur des membres du personnel contractuels
- la sauvegarde de l'assurance hospitalisation tant pour les membres du personnel en service actif que pour ceux qui ne le sont plus.

Après quelques questions posées par LBR, nous estimons pouvoir entamer les négociations dans les meilleures conditions.

L'objectif est également de mener ces négociations sur une courte période. L'agenda social a entre-temps été établi. Les négociations commenceront le 16 septembre et se poursuivront les 21, 23 et 28 septembre. L'objectif est de donner un accord définitif à la CCT 2011-2012 le 26 octobre. Cette dernière réunion vise à éliminer les dernières imprécisions. En principe, l'accord collectif 2011-2012 sera soumis pour approbation à la commission paritaire du 18 novembre.

Le cahier revendicatif reprend en introduction notre vision concernant l'accord collectif à conclure.

La crise économique et financière continue à frapper durement et de façon impitoyable. Les organisations syndicales représentatives suivent très

attentivement l'évolution et les effets de cette crise et, plus particulièrement, leur impact sur les membres du personnel et l'entreprise.

En ces temps de crise, le cahier revendicatif 2011-2012 opte aussi pour la «sécurité d'emploi» et la «solidarité» et réclame une politique consistante en matière de rémunération (Employee benefits).

Outre les aspects salariaux, des efforts devront encore être déployés pour parvenir à un bon équilibre entre travail et vie privée (Work-life balance) tout en tenant compte de la situation sociale actuelle.

Dans ce cahier revendicatif, nous entendons, par ailleurs, apporter des accents nouveaux et complémentaires au package salarial total. Dans ce domaine, il est impératif de communiquer plus et mieux avec le personnel.

Nous avons opté pour un programme en sept points, à savoir :

1. Exécution complète des accords collectifs 2006-2008 et 2009-2010.
2. Emploi, outsourcing et sécurité d'emploi.
3. Qualité de l'emploi.
4. Analyse du package salarial total.
5. Service social.
6. Fin de carrière.
7. Pensionnés.

Exécution complète des accords collectifs 2006-2008 et 2009-2010

Nous souhaitons bien évidemment qu'il soit mis un terme au report de décisions prises précédemment ou de points repris dans un accord collectif. C'est pourquoi nous demandons l'exé-

cution complète des accords collectifs 2006-2008 et 2009-2010.

Des dossiers ponctuels doivent faire l'objet de négociations supplémentaires, notamment :

- le règlement coordonné concernant le don aux jubilaires. Nous voulons que le membre du personnel puisse faire valoir ses droits au don aux jubilaires au moment où le membre du personnel dispose de l'ancienneté requise.
- le règlement coordonné relatif à l'indemnité kilométrique allouée pour les déplacements à bicyclette entre le domicile et le lieu de travail. Nous souhaitons une majoration de l'augmentation de l'indemnité kilométrique.

Emploi, outsourcing et sécurité d'emploi

Emploi/outsourcing

L'emploi interne doit être une priorité absolue. L'adéquation entre les besoins en personnel et les volumes de travail doit faire l'objet d'un contrôle bi- ou trimestriel et ce, au travers de l'élaboration de bilans d'entrée dans le cadre du GAPS & SRE management.

Nous nous opposons sans équivoque à toute forme d'outsourcing visant une réduction des coûts. L'efficacité de chaque contrat d'outsourcing doit faire l'objet d'un contrôle permanent.

Garantie d'emploi

C'est notre première grande revendication ! Belgacom SA de droit public doit donner une garantie d'emploi allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 aux membres du personnel contractuels qui travaillent sous les liens d'un contrat à durée indéterminée (à l'exception des membres du personnel qui ont un contrat à

durée déterminée ou un contrat de remplacement).

Qualité de l'emploi

Nous revendiquons en tout premier lieu des mesures qui garantissent un bon climat social et une ambiance au travail sereine. Outre les obligations imposées par le RGPT, le management est responsable de la qualité de l'emploi. Le «People management» doit se porter garant d'un leadership qui soit respectueux des collaborateurs, qui soit à l'écoute et qui suscite la confiance par la motivation.

Forts de notre indéfectible volonté de développer davantage encore un «emploi de qualité dans une entreprise de qualité», nous entendons soumettre à révision certaines dispositions du Règlement relatif à l'interruption de carrière ainsi que du Règlement des absences.

Nous citons entre autres :

- l'extension du droit à certaines formes d'interruption de carrière
- le congé de circonstances
- le congé d'ancienneté.

En outre, nous exigeons :

- l'analyse de certains postes de travail, principalement dans le cadre des fonctions lourdes
- des possibilités permettant de sortir de la carrière commerciale, similaires à celles prévues dans les règles HR pour les fonctions lourdes
- l'augmentation de la qualité de la fonction
- la réduction de la mobilité pour un certain nombre de fonctions au travers de la décentralisation
- l'octroi d'un 8^e jour de repos compensatoire aux membres du personnel de niveau 1 et aux forces de vente des classes > V6 (non TGR), qui sont investis d'un poste de confiance de la catégorie I et qui ne bénéficient pas d'un régime de repos compensatoire dans le cadre de la semaine de 38 heures
- une assurance invalidité complémen-

taire pour les rangs 2a et les niveaux 3 et 4

- le «droit à la formation» via une approche structurée mais décentralisée.

Analyse du package salarial total

Une analyse doit être effectuée sur la totalité du package salarial, à savoir le salaire de base, la rémunération variable ainsi que les conditions de travail quantitatives et qualitatives.

Accès à la deuxième échelle barémique

Donner l'accès à l'échelle II prévue pour les statutaires aux membres du personnel travaillant sous contrat à durée indéterminée et comptant 9 années d'ancienneté de rang.

Fonctions 2b

Belgacom a reconnu que, dans le cadre de la nouvelle politique salariale pour les cadres et les forces de vente, le groupe des 2b, notamment du fait de sa diversité, mérite une attention particulière. Belgacom s'est engagée, dans le cadre de l'Accord collectif 2011-2012, à négocier avec les organisations syndicales représentatives une proposition visant à regrouper les différentes fonctions 2b dans plusieurs catégories de fonctions. Ces propositions ne comporteront, cependant, pas de pondération Hay. Le résultat de ces négociations doit constituer la première étape sur la voie d'une nouvelle politique salariale pour les fonctions génériques au sein de Belgacom SA de droit public.

Nous pensons notamment à :

- faire sauter le maximum actuel de la troisième échelle barémique des collaborateurs statutaires. Prévoir mutatis mutandis des mesures identiques à l'égard des collaborateurs travaillant sous contrat à durée indéterminée
- créer une fonction et une bande salariale M4 à part entière dont les catégories de fonction sont basées sur les spécialisations

- créer un tunnel barémique
- analyser certains aspects de la pension extralégale.

Service social

Structure du service social

Belgacom SA de droit public doit garantir une fois de plus que les services WLU et SUN resteront, jusqu'au 31 décembre 2012, partie intégrante d'un seul et même département au sein de GHR, à savoir LBR.

Le protocole relatif au contrat de gestion social, approuvé à la commission paritaire du 1^{er} février 1996, doit faire l'objet d'une actualisation.

Financement du service social

Le subsidé alloué pour chaque bénéficiaire direct doit être actualisé. Aussi, demandons-nous un contrôle sur la gestion des fonds.

Assurance hospitalisation

L'assurance hospitalisation du chef du membre du personnel en service d'activité et des pensionnés (bénéficiaires directs du service social) et des enfants à charge doit perdurer sans contribution personnelle.

Fin de carrière

L'objectif est de trouver diverses mesures permettant d'adoucir la fin de carrière. Il n'est pas ici explicitement question d'un quatrième régime de départ anticipé. C'est pourquoi nous avons opté pour la formulation suivante :

Un bon équilibre travail/vie privée est de plus en plus important. Pour l'heure, les régimes de travail proposés aux membres du personnel âgés de plus de 50 ans dans le cadre du temps partiel ne permettent pas toujours d'atteindre cet équilibre. Et, à partir de 55 ans, cela devient problématique. C'est pourquoi, il convient de fixer des conditions d'âge et d'ancienneté pour un régime de fin de carrière qui prenne en compte les fonctions qui sont recon-

nues à Belgacom comme étant des fonctions lourdes.

Pensionnés

Avantages extralégaux

L'analyse et l'adaptation éventuelle ou l'extension de certains avantages extralégaux, à savoir :

- l'aide socioculturelle
- les facilités de circulation
- les avantages télécom et Internet.

Prime syndicale

Une prime syndicale doit être octroyée aux retraités.

La CGSP secteur Télécom Aviation est prête pour ces négociations... À cette fin, nous comptons sur le soutien de tous nos militants et aussi de nos membres.

Le comité fédéral du 28 juin a donné un mandat aux négociateurs permettant le dépôt d'un préavis de grève si

une des trois grandes lignes de force ne pouvait être concrétisée.

Nous vous tiendrons au courant via tous les canaux envisageables. ■

Plus d'infos : 02 508 58 54

Belgocontrol

La saga Belgocontrol – suite...

Règlement de promotion

Une fois de plus, depuis le 2 juin 2010, le règlement de promotion n'est plus en vigueur à Belgocontrol.

Le 3 décembre 2009, la commission paritaire avait avalisé une prolongation de son application pour une durée de 6 mois. Au terme de ce délai, force est de constater l'immobilisme de la direction face au problème et à la recherche de solutions définitives.

Les organisations syndicales représentatives ont maintes fois dénoncé les manquements du règlement de promotion depuis son approbation, le 23 avril 2007. Nous pointons entre autres des problèmes relevant :

- de l'attribution des emplois sur base du profil individuel
- du manque de transparence dans les sélections
- du projet visant à attribuer des points selon l'ancienneté de service
- de la présence effective des délégués syndicaux aux différents tests
- ...

À ce jour, aucune réunion n'est programmée. C'est donc le règlement en

vigueur à la RVA qui redevient applicable.

Évaluation des agents de Belgocontrol

C'est à la date du 3 octobre 2002, lors de la mise en place des nouveaux statuts des membres du personnel de Belgocontrol en commission paritaire, que fut appliqué le règlement d'évaluation.

De facto, tous les agents ont, depuis lors, une évaluation 3 (bon).

Ce 6 juillet 2010, HR a convié les syndicats à une première réunion de réflexion sur la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2011, des entretiens d'évaluations tels que négociés en 2002.

Il va sans dire que cette matière ne sera pas sans conséquence sur la carrière administrative et pécuniaire des agents statutaires et contractuels de Belgocontrol.

La CGSP Télécom Aviation ne man-

quera pas de vous tenir au courant de l'avancement de ce dossier.



Belgocontrol 2010

Rationalisation plus poussée à DGO-ATS

Le 16 juin 2010, l'Administrateur-délégué, en proie à une crise aiguë d'autorité, décide d'imposer arbitrairement une rationalisation plus avancée à DGO-ATS au 1^{er} juillet 2010. Ci-dessous, vous trouverez la réaction de la CGSP Télécom Aviation en date du 21 juin.

Communication au personnel ATC – 21 juin 2010



Monsieur l'Administrateur-délégué

Lors de la réunion du groupe de travail ATS du 16 juin 2010, vous avez annoncé aux représentants des personnels de Belgocontrol (ACV, CGSP, SLFP) votre décision unilatérale d'adapter vos besoins en personnel ATC à partir du 1^{er} juillet 2010, la faisant précéder d'une phase de test débutant ce mercredi 23 juin 2010. La mise en œuvre de cette réorganisation interne sera communiquée par le biais de «mémos» aux contrôleurs.

Une fois de plus, il est regrettable de constater que le dialogue social dans cette entreprise se déroule en dépit du bon sens mais aussi des règles établies par le statut syndical et des accords officiels signés en commission paritaire. En effet, il aurait été judicieux de prévoir une concertation préalable avec les organisations syndicales représentatives sur ces mémos à communiquer aux ATCO concernés. Concernant le dialogue social officiel, je vous conseille vivement de relire attentivement, entre autres, l'accord ponctuel EBCI bis, l'accord ponctuel ATCII, l'accord ponctuel EBOS ainsi que votre propre note concernant le plan des besoins 2009-2014 à l'attention des partenaires sociaux Belgocontrol du 12 octobre 2009.

Vous remarquerez qu'il ne vous est plus loisible de rationaliser en ne respectant plus les accords signés en commission paritaire.

La CGSP Télécom Aviation plaide pour une reprise en main correcte du dialogue social et un respect ferme de part et d'autre des accords conclus. S'écarter un temps soit peu de cette ligne de conduite provoquera, une fois de plus, des dérives mettant en péril inutilement l'avenir de Belgocontrol.

Le préavis de grève déposé par la CGSP Télécom Aviation, conjugué à la détermination des contrôleurs aériens, a rendu manifeste le caractère totalement irréalisable de ce plan. Convaincu, le CEO s'est attelé à mener une véritable négociation qui se prolongera en septembre.

Accord-cadre relatif à l'école technique interne «Blue book» pour le personnel technique et de développement

Complémentaire à la mise en place de procédures pour la définition de la compétence technique et de développement conformément au règlement de la commission européenne (règlement 2096/2005 du 20 décembre 2005) et à l'«Eurocontrol Safety Regulatory Requirement» version 0.2 (ESARR 5), nous entamerons, dès la mi-septembre, une négociation visant la conclusion d'un accord pour la commission paritaire du mois d'octobre.

En substance, les thèmes abordés sont :

- la création de l'école technique
- le programme du «Blue book»
- les instructeurs
- la langue véhiculaire pour les cours
- ...

Actualité FABEC

C'est ce 29 juillet 2010 qu'entre en vigueur le règlement (UE) n° 691/2010 établissant un système de performance pour les services de la navigation aérienne et les fonctions de réseau établissant les exigences communes pour la fourniture de services de navigation aérienne.

La première période de référence du système de performance couvrira les années civiles 2012 à 2014 incluses.

Le suivi de la réalisation des performances s'applique dès janvier 2011.

Les indicateurs clés de performance (KPI) sont :

- la sécurité (3 indicateurs à prendre en compte)
- l'environnement (2 indicateurs à prendre en compte)
- la capacité qui correspond aux minutes de retard en route par vol
- l'efficacité économique basée sur le taux unitaire fixé uni-européen moyen.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au numéro suivant :
02 508 58 54.

Les conséquences sociales sont à l'heure actuelle encore difficiles à évaluer pour Belgocontrol mais, depuis maintenant 6 ans, la CGSP Télécom Aviation, partenaire d'ETF, défend le modèle de coopération qui, à ses yeux, est le plus à même de défendre l'emploi et la survie de Belgocontrol comme prestataire public national dans le bloc d'espace fonctionnel Europe central (FABEC). ■

The Brussels Airport Company

L'automne sera-t-il chaud ?

Après la canicule estivale, l'automne risque d'être tout aussi chaud, du moins au sens figuré. Les trois organisations syndicales représentatives devaient déposer leur cahier revendicatif pour les deux prochaines années. La direction a immédiatement répliqué en invoquant le leitmotiv de la crise économique, sans oublier les conséquences du nuage de cendres issu de l'éruption du volcan islandais au mois d'avril.

Ces déclarations contrastent toutefois profondément avec les informations parues dans la presse selon lesquelles la marge bénéficiaire a continué à croître au cours du premier semestre de l'année et ce malgré une diminution de 1,3 % du chiffre d'affaires et de 2,6 % en ce qui concerne le nombre de voyageurs.

Selon les comptes annuels de 2009, des dividendes d'un montant de 59,9 millions d'euros ont été distribués aux actionnaires alors que l'entreprise n'a enregistré qu'un bénéfice de 29,2 millions d'euros.

Ce qui n'a de cesse d'alimenter l'idée, déjà répandue, selon laquelle l'actionnaire principal, l'Australien Macquarie Airports, veut extraire toutes les ressources de l'entreprise jusqu'à la moelle et ce aux dépens des travailleurs.

La précédente convention collective se limitait strictement à ce que l'accord interprofessionnel prévoyait. La direction avait déjà été avertie que d'autres mesures d'ordre économique sur le dos des membres du personnel étaient exclues. Eux se moquent des plans d'assainissement, des plans de réorganisation et des plans stratégiques...

Statut du personnel et règlement de travail

Lors de la privatisation, les droits des membres du personnel statutaires avaient été repris dans l'Arrêté Royal du 17 mai 2004 (Moniteur Belge du 24 juin 2004) et dans l'addendum publié au Moniteur Belge du 17 juin 2004.

La direction souhaite maintenant adapter le statut du personnel par le biais d'une convention d'entreprise car la commission paritaire 315.03 n'a pas encore été créée.

Il est vrai que certaines parties du statut du personnel, comme le recrutement statutaire, ne sont plus actuelles et ne s'appliquent plus.

La volonté de The Brussels Airport Company d'adapter aussi le régime disciplinaire revêt toutefois une importance capitale ! La prudence est de mise. En effet, depuis la privatisation, l'impossibilité de mettre à la porte, sans coup férir, les membres du personnel statutaires est une source permanente d'agacement pour la direction.

Par ailleurs, le projet de nouveau règlement de travail consacre, de manière extraordinaire, beaucoup d'attention aux faits pouvant être considérés comme motif impérieux de licenciement et qui, de fait, entraînent une rupture du contrat de travail sans préavis et sans indemnité.

Jusqu'à présent, les organisations syndicales ont pu contrer les nom-

breuses tentatives de l'entreprise visant à procéder à des licenciements collectifs, à des déagements déguisés par des plans stratégiques ou des études dans le genre de celle de Berger. Une adaptation du statut et du règlement de travail permettrait sans doute de chercher une autre issue.



L'impact des organisations syndicales est une cause permanente d'exaspération pour l'entreprise. Par la création d'une délégation syndicale, elle veut démanteler le système actuel de relations sociales – un mélange entre le système public et privé. Le passage intégral au système appliqué dans le secteur privé deviendrait ainsi un fait.

Les conséquences éventuelles et l'impact des propositions de l'entreprise seront scrupuleusement analysés. Les avis juridiques requis ont été sollicités. ■

Une chose est sûre :
la CGSP
vendra chèrement
sa peau !

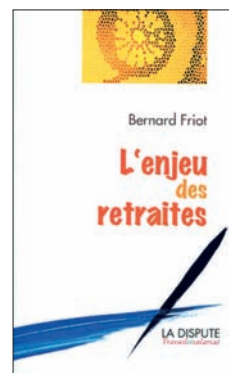
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au numéro suivant : 02 508 58 54.

L'enjeu des retraites

Les réformateurs et la plupart des opposants à la réforme actuelle des retraites, malgré leurs divergences, fondent leur diagnostic du prétendu « problème des retraites » sur les mêmes présupposés : nous subirions un choc démographique, il serait impossible d'augmenter les cotisations qui alimentent les retraites, c'est un prélèvement sur la valeur produite par les actifs qui financerait les pensions, la justice voudrait que le montant des pensions soit déterminé par la somme des cotisations versées du temps de son activité, etc. Cet ouvrage répond à ces arguments et propose une tout autre analyse. Et si le problème démographique était une illusion ? Et si les pensions de retraite n'étaient pas un revenu différé mais un salaire continué, lié à la qualification ? Et si les retraités n'étaient pas des inactifs, comme le veut la statistique, mais des personnes différemment actives, enfin libres de travailler à l'écart du marché du travail ?

Bernard Friot est un sociologue et un économiste français qui enseigne à l'université de Paris X.

Bernard Friot, L'enjeu des retraites, Éd. La Dispute, Paris, 2010, 173 p.

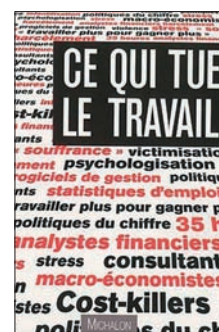


Ce qui tue le travail

Une profonde mutation s'opère dans le monde du travail que personne ne sait formuler justement. La crise a bon dos ! Voici trente ans que l'entreprise réduit le travail à un coût, transformant sa valeur en une logique de souffrance. Cet ouvrage démonte la mécanique aveugle des politiques du chiffre et les formatages du travail par ceux qui l'observent et en décident de loin. À une gestion catégorique nourrie d'a priori académiques, il oppose une gestion qui crée de la controverse et engendre des dynamiques qui renforcent les identités des individus et les acteurs collectifs.

Francis Ginsbourger est un économiste du travail à l'École des Mines de Paris Tech.

Francis Ginsbourger, Ce qui tue le travail, Éditions Michalon, Paris, 2010, 192 p.



Requiem pour la presse socialiste

La gauche n'a plus de presse écrite, quotidienne ou hebdomadaire, elle est sans voix en Belgique francophone. À travers l'histoire du « Peuple », de « La Wallonie » et du « Matin », depuis les années cinquante jusqu'au début du siècle actuel, Robert Falony, qui a passé un demi-siècle de carrière professionnelle dans cette défunte presse (Le Peuple, La Wallonie, Le Matin), raconte le lent naufrage de la presse socialiste, et ressuscite aussi des figures oubliées du journalisme. Il fait le constat que la grande presse, malgré ses « débats », a renoncé à tout engagement pour une société meilleure. Elle est, en ce sens, « apolitique »...

Robert Falony, Requiem pour la presse socialiste, La gauche sans voix, Éditions Couleur Livres, 2010, 120 p.

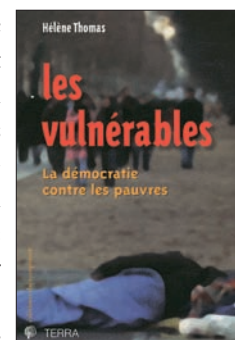


La démocratie contre les pauvres

Depuis le début des années 1980, les démocraties et les organisations internationales ont modifié leur approche des populations défavorisées, revenant sur plus de deux siècles de développement et de mise en œuvre des idées progressistes de promotion sociale et d'accès à la citoyenneté. La notion de vulnérabilité est la pierre angulaire de ce changement. Désormais la guerre est déclarée non plus à la pauvreté mais aux pauvres. Ils ne sont plus traités comme des citoyens malheureux ou mal intégrés mais comme des incapables. Cet ouvrage revient d'abord sur les fondements de cette révolution conceptuelle. Une archéologie des termes permet de comprendre comment ils se sont généralisés dans les discours publics depuis la fin du dernier millénaire. Comment ce remplacement de l'égalité par l'équité, de la liberté par la dignité, de la fraternité par la responsabilité s'est-il opéré ? Sur quels principes juridiques fondamentaux et politiques contradictoires, néanmoins conciliés dans une nouvelle théorie sociale, s'appuie-t-il ?

Hélène Thomas est professeur d'études politiques à l'université d'Aix en Provence.

Thomas Hélène, Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres, Éd Le Croquant, coll. Terra, 2010, 254 p.

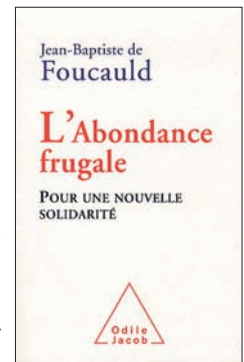


L'abondance frugale

Faute d'avoir corrigé à temps les déséquilibres que l'on sentait monter, nous voilà confrontés au défi de résoudre trois crises en même temps. Celle du chômage et de l'exclusion d'abord. La crise écologique ensuite. Les retombées de la crise financière enfin. La solution est-elle dans la quête illusoire du « toujours plus » ? Sûrement pas. Mais elle ne viendra pas non plus du « toujours moins » de solidarité. Bien au contraire. Les trois mots d'ordre de demain devront plutôt être : sobriété, justice et créativité. Plus de sobriété pour plus de justice et plus de créativité pour plus de sens : voilà les principes de l'« abondance frugale » qui, selon Jean-Baptiste de Foucauld, doit inspirer le nouveau pacte civique à inventer ensemble pour sortir de l'ornière.

Jean-Baptiste de Foucauld est un haut fonctionnaire français, spécialiste notamment des questions d'emploi et de chômage

Jean-Baptiste de Foucauld, L'abondance frugale. Pour une nouvelle solidarité, Éd Odile Jacob, Paris, 2010, 288 p.



Santé, jusqu'où irons-nous ?

Jusqu'où irons-nous ? On le sait, il n'y a aucune limite aux progrès des sciences et de la médecine. Mais jusqu'où peut-on aller tout en assurant les soins utiles et nécessaires pour tous ? Car on nous propose aujourd'hui des examens et soins de santé de plus en plus nombreux et coûteux. À tel point que l'on ne sait parfois plus très bien s'ils sont utiles à notre santé et dans quelle mesure ils mettent en péril notre système de Sécurité sociale. Que faut-il faire et surtout ne pas faire pour mieux se porter et éviter des angoisses et souffrances inutiles. Ce livre permet de mieux comprendre les enjeux politico-économiques qui régissent l'évolution des soins de santé.

Oscar Grosjean est chirurgien et Maître de stage à l'Université de Liège.

Oscar Grosjean, Santé, jusqu'où irons-nous ? Fabriquer des patients pour tuer la Sécu, Éd. Couleur Livres, Bruxelles, 2010, 120 p.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Une « bonne école » pour tous
- 4 / Dossier • Austérité :
la surenchère européenne !
- 7 / Europe • La CGSP milite pour
une autre Europe
- 8 / IRB • Euro-manif le 29 septembre

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 9 / Édito • Négociateur, tel est le message
- 10 / Belgacom • Cahier revendicatif 2011-2012
- 12 / Belgocontrol • La saga Belgocontrol - suite
- 14 / The Brussels Airport Company •
L'automne sera-t-il chaud ?
- 15 / À lire

Internet : www.irw-cgsp.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11